

MISE A DISPOSITION GRATUITE DE VEHICULES D'INTERVENTION GESTION DU RECOUVREMENT DES FRAIS DE REMISE EN ETAT

SECURITE ROUTIERE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT RESPONSABILITE

SOS Macadam®, met gratuitement à disposition des Gestionnaires de Voirie des véhicules d'intervention modernes permettant de remettre en état en urgence le revêtement routier endommagé par des pertes d'hydrocarbures lors des accidents.

Contrairement à l'absorbant qui fixe sur place les hydrocarbures, bouche les pores du revêtement et génère des microbilles grasses source de glissance, le procédé enlève les hydrocarbures, la route est nettoyée et l'adhérence d'origine est restaurée.

Cette fourniture d'équipements, sans frais ni investissement, permet aux Départements de bénéficier de moyens techniques de dernière génération et de répondre à leurs obligations :

- ✓ **SECURITE ROUTIERE :**
 - ⇒ la route dégraissée, recouvre son adhérence, évitant les risques de sur-accident,
 - ⇒ les hydrocarbures infiltrés dans l'enrobé sont détruits par notre produit bio-remédiant.

- ✓ **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :**
 - ⇒ les lixiviats récupérés sont retraités dans un centre agréé,
 - ⇒ les stations d'épuration ne sont pas affectées, les nappes phréatiques sont préservées.

- ✓ **RESPONSABILITE :**
 - ⇒ la responsabilité des Elus / Gestionnaire de Voirie peut-être engagée si sur-accident,
 - ⇒ les mesures de prévention et correctives doivent être prises.

DES RECETTES POUR LE DEPARTEMENT DES ECONOMIES POUR LE DEPARTEMENT

SOS Macadam®, facture et recouvre pour le compte du Département le coût de la remise en état, auprès des propriétaires des véhicules responsables et obligatoirement assurés.

✓ **DES RECETTES POUR LE DEPARTEMENT :**

- ⇒ Ce n'est pas à la Collectivité de supporter le coût de la remise en état du domaine public routier lorsque celui-ci est endommagé par un tiers identifié.
- ⇒ Il s'agit d'une action effectuée dans l'urgence pour le compte du propriétaire du véhicule qui a causé les dégâts sur les équipements.
- ⇒ Le coût est facturé au propriétaire du véhicule responsable, tout comme les éléments de sécurité, de signalisation ou de mobilier urbain endommagés.
- ⇒ Les sommes encaissées sont reversées pour partie au Département lui permettant ainsi de générer des recettes afin de couvrir ses frais.

✓ **DES ECONOMIES POUR LE DEPARTEMENT :**

- ⇒ Les Collectivités ne disposent généralement pas des moyens financiers de se doter de ces derniers équipements en date onéreuse.
- ⇒ Le non dégraissage a un coût. Dans certains cas, plusieurs mois après, la chaussée part par plaques créant des nids de poules, il faut alors refaire le revêtement.
- ⇒ En cas de sur-accident, mobilisation des secours, de la voirie, des forces de l'ordre ; le coût d'une personne tuée est estimé à 1,3 M€, celui d'un blessé hospitalisé à 132 K€.

SOS Macadam® vous apporte une solution intégrale clé en main.

Faite un test sans engagement !

Convention d'Expérimentation élaborée avec l'ADF !

Film de démonstration sur notre site internet !

www.sos-macadam.com

SOS Macadam®

Prévention Routière et Environnementale – P.R.E.
142 rue de Rivoli
75001 Paris

R.C.S. Paris 832 290 431

Distributeur exclusif du procédé 

Vos interlocuteurs :

Vincent BOUFFIL : 06 87 76 12 18

Lionel GAUTHERIE : 06 03 12 36 89

Standard : 01 77 69 63 75

secretariat@prevention-re.com